

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023-10-104	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme LEBON Sandrine
2023-10-105	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2023	Arrêt du PV
2023-10-106	Compte-rendu des décisions prises par le Maire	Prend Acte
2023-10-107	Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022	Adopté à l'unanimité
2023-10-108	Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2022	Adopté à l'unanimité
2023-10-109	Guichet Unique de L'Habitat – COLLARD René-Pôl	Adopté à l'unanimité
2023-10-110	Personnel communal – Ratios d'avancement de grade	Adopté à l'unanimité
2023-10-111	Personnel communal – Modification du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2023-10-112	Lotissement Le Chêne Vert – Modification du règlement d'attribution des lots	Adopté à l'unanimité
2023-10-113	Maison des Associations du Petit Logis - Avenants	Adopté à l'unanimité
2023-10-114	Droit de préemption urbain	Adopté à l'unanimité

Document affiché le 16 octobre 2023 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Yves BAUDRY





DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2023

Le Maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 16 octobre 2023.

Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 16 octobre 2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-104-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- LEBON Sandrine
- LÉRIDON Marylène
- PORTRAIT Jean-Hugues

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

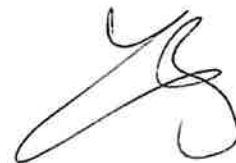
-**NOMME** en qualité de secrétaire de séance :

- LEBON Sandrine

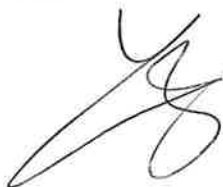
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-105-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 19 septembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 septembre 2023 a été transmis par mail le 4 octobre 2023 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 19 septembre 2023.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 085-218502813-20231010-2023_10_106-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-106-Compte rendu des décisions prises par le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

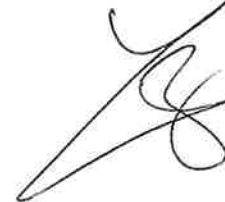
- Devis de l'entreprise ORAPI concernant des produits d'entretien pour un montant de 1910,00€ HT soit 2283,94€ TTC
- Devis de Unicaeaux concernant la commande de 25 parapluies roses « octobre rose » pour un montant de 93,90 € HT soit 112,68 € TTC
- Devis de la librairie FLORILEGE concernant l'achat de livres pour la bibliothèque pour un montant de 359,67 € HT soit 379,45 € TTC
- Devis de GUYONNET Publicité concernant la fourniture d'un panneau publicitaire pour le lotissement le Chêne Vert pour un montant de 254,00 € HT soit 267,97 € TTC
- Devis de LEB Menuiserie concernant la commande d'une porte sectionnelle pour le local de stockage du Petit Logis pour un montant de 3792,62 € HT soit 4551,14 € TTC
- Devis de l'entreprise COLAS concernant la fourniture et la pose d'un tabouret pour un montant de 1560,00 € HT soit 1872,00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-PREND ACTE des décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-107-Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée réuni le 17 juillet 2023 a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement collectif pour l'exercice 2022.

Au regard de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

En outre, le Maire doit le présenter au Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-PREND ACTE dudit rapport.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-108-Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée réuni le 17 juillet 2023 a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

Au regard de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

En outre, le Maire doit le présenter au Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-PREND ACTE dudit rapport.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 085-218502813-20231010-2023_10_109-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-109-Guichet Unique de l'Habitat – COLLARD René-Pôl

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. COLLARD René-Pôl a déposé une demande de subvention pour des travaux de rénovation d'un logement situé 1 Rue de Fontenay dans le cadre du Guichet unique de l'Habitat (OPAH-RU) au titre de l'aide « embellissement travaux de façade-toiture ».

Remplissant les conditions d'attribution, son dossier a été validé par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée. Il convient de procéder au versement de la somme de :
-500,00 € pour le logement situé 1 Rue de Fontenay

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
-**ACCEPTE** de verser une subvention de 500,00 € à COLLARD René-Pôl dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat (OPAH-RU) au titre de l'aide « embellissement travaux de façade-toiture ».

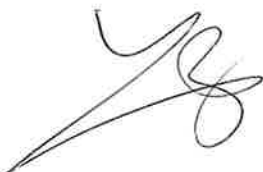
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt,
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023.
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-110-Personnel communal – Ratios d'avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux dispositions des articles L.411-6,, L.415-2 et L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus. Les décisions d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale (Maire).

Vu le Code général des la Fonction Publique et notamment ses articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25/09/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

➤ **De FIXER** le taux de promotion suivant :

- Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement au grade (référence année 2023)	Taux de promotion proposé	Nombre d'agents pouvant être promus
2	100%	2

- Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement au grade (référence année 2023)	Taux de promotion proposé	Nombre d'agents pouvant être promus
1	100%	1

- d'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent

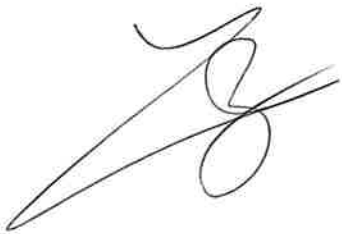
.....
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-111-Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,
Vu le budget,
Vu le tableau des effectifs,

Considérant que plusieurs agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression des emplois suivants :
 - Adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 26,22 heures, à compter du 1^{er} novembre 2023
 - Adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 28,70 heures, à compter du 1^{er} novembre 2023
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit 31,50 heures à compter du 1^{er} novembre 2023
- La création des emplois suivants :
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit 26,22 heures à compter du 1^{er} novembre 2023
 - Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit 28,70 heures, à compter du 1^{er} novembre 2023
 - Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, soit 31,50 heures, à compter du 1^{er} novembre 2023

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 085-218502813-20231010-2023_10_111-DE

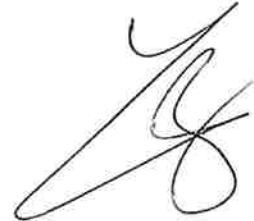
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs ainsi proposés, à compter du 1^{er} novembre 2023
- **De DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

.....
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-112-Lotissement Le Chêne Vert – Modification du règlement d'attribution des lots

Lors de sa séance du 13 juin dernier (délibération N°2023-06-072), le Conseil municipal a validé un règlement d'attribution des lots pour le lotissement le Chêne Vert.

Monsieur le Maire propose d'apporter une modification à ce règlement en y ajoutant un point 6 au chapitre 4 : « Les candidats s'engagent à déposer leur permis de construire dans un délai d'1 an au maximum après réception du courrier de réservation du terrain fait à la commune »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à cette modification au règlement d'attribution des lots du lotissement Le Chêne Vert tel que présenté en annexe de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-113- Maison des Associations du Petit Logis - Avenants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Marché Public de rénovation et d'extension de la Maison des Associations du Petit Logis :

- L'entreprise CARRE et ASSOCIES (Lot 8) nous a transmis un avenant (N°1) selon le détail suivant :
Travaux en – value 14,30 € HT soit 17,16 € TTC
- L'entreprise COMELEC (lot 9) nous a transmis un avenant (N°1) selon le détail suivant :
Travaux en – value 1 154,00 € HT soit 1 384,80 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'EMETTRE un avis favorable à ces avenants (N°1 pour le lot 8 et N°1 pour le lot 9),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants pour le lot 8 et le lot 9.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023.
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 085-218502813-20231010-2023_10_114-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : LEBON Sandrine

2023-10-114- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente de plusieurs parcelles, cadastrées AB 36, AB 37, AB 868 et AB 261 d'une superficie totale de 922 m², situées « 3-4 Rue de la Rabatelière ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**RENONCE** à son droit de préemption concernant les parcelles AB 36, AB37, AB 868 et AB 261 situées "3-4 Rue de la Rabatelière " d'une superficie totale de 922 m²,
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par l'office notarial de L'HERMENAULT (Vendée).

*Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,
Sandrine LEBON,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 16/10/2023
et publication du 16/10/2023
Le Maire,

